

Commission permanente

du 12/03/2002

II-Convention-Contrat-Marché

1. Plan paysager des berges : Convention avec un architecte paysagiste

Une convention d'assistance technique à la réalisation de travaux sur le patrimoine arboré a été passée avec M. CHAUVEL, Paysagiste DPLG, pour 3 ans à compter du 17 mai 2000.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité décide :

- de passer une nouvelle convention avec Monsieur CHAUVEL, qui annule et remplace la précédente, pour une mission d'Assistance Technique à la réalisation d'un plan paysager des berges, dans les conditions suivantes :

Durée mission	3 ans
Date d'effet	01.06.2002
Objet mission Assistance Technique	Définition d'un plan paysager (Travaux à effectuer pour le traitement du patrimoine arboré et les nouvelles plantations).
<u>Prix :</u> <u>Montant annuel :</u>	
• Forfaitaire	6.500 € HT
• Vacation sur demande	230 € HT/demi-journée

- Autorise le Président à signer la convention à cet effet.

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT

J. BRIEND